



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 Février 2022 à 20h00 à la salle des fêtes de DIEUE SUR MEUSE

PROCÈS VERBAL DE SEANCE

Convocation du 25 Janvier 2022

Etaients présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Frédérique SERRE, Karine HELMINGER, Maryline POUTRIEUX, Rémi GROSS, Patrick THUGNET, Daniel SANZEY, Isabelle GUERY, Armel LANTREIBECQ, Jean-Louis GUERRA, Hubert BRY, Christian MAURER.

Etaients remplacés : Maryline POUTRIEUX par Gilles POTIER, Patrick THUGNET par Jean VIRION, Armel LANTREIBECQ par Michèle BOCQUET, Jean-Louis GUERRA par Fabrice LAMBERT, Hubert BRY par Cédric STENOUE, Christian MAURER par Vincent HENRY.

Absents : Francis TOUSSAINT, Ronald LEMOINE, Alexandre NOISETTE.

Pouvoirs :

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Monsieur Romuald LEPRINCE ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Intervention de Monsieur LECLER, Délégué départemental du Savoir Rouler à Vélo.

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le compte-rendu du conseil communautaire du 09 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- Administration générale

• Quarts de crédits 2022

Le conseil communautaire, décide de voter les quarts de crédits en attendant le vote du BP 2022, afin de pouvoir régler les dépenses d'investissements du budget principal et des budgets annexes : déchets ménagers, tourisme et déchetterie tels que présentés dans les tableaux ci-dessous.

QUARTS DES CREDITS

BUDGET PRINCIPAL						
CHAP	ARTICLE	INTITULE	BP 2021	DM	TOTAL	PROPOSITIONS
20	2031	étude	45 559,00		45 559,00	11 389,75
20	205	logiciel	6 000,00		6 000,00	1 500,00
21	2113	terrains aménagés	115 000,00		115 000,00	28 750,00
21	2118	autres terrains	0,00		0,00	0,00
21	2128	autre agencement terrain	131 120,00		131 120,00	32 780,00
21	21312	bâtiments scolaires	25 500,00		25 500,00	6 375,00
21	21318	autres batiments publics	4 600,00		4 600,00	1 150,00
21	2132	immeuble de rapport	7 000,00		7 000,00	1 750,00
21	2138	autres batiments publics	0,00		0,00	0,00
21	2151	réseaux voirie	279 265,00		279 265,00	69 816,25
21	21578	autre mat voirie	0,00		0,00	0,00
21	21731	batiments publics	0,00		0,00	0,00
21	2183	matériel informatique	50 220,00		50 220,00	12 555,00
21	2188	autres	64 539,00		64 539,00	16 134,75
23	2313	constructions	0,00		0,00	0,00
23	2315	installations, mat, outillage	0,00		0,00	0,00
23	238	avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
27	27632	régions	14 341,00		14 341,00	3 585,25
27	276351	gfp de rattachement	232 332,00		232 332,00	58 083,00
TOTAL						243 869,00

QUARTS DES CREDITS

BUDGET déchets ménagers et assimilés						
CHAP	ARTICLE	INTITULE	BP 2021	DM	TOTAL	PROPOSITIONS
21	2188	autres immobilisation	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00
TOTAL						5 000,00

QUARTS DES CREDITS

BUDGET déchetterie						
CHAP	ARTICLE	INTITULE	BP 2021	DM	TOTAL	PROPOSITIONS
20	2031	étude	21 060,00	0,00	21 060,00	5 265,00
TOTAL						5 265,00

QUARTS DES CREDITS

BUDGET TOURISME						
CHAP	ARTICLE	INTITULE	BP 2021	DM	TOTAL	PROPOSITIONS
21	2188	autres	9 386,00	0,00	9 386,00	2 346,50
TOTAL						2 346,50

- **Demandes DETR 2022**

- **Travaux écoles 2022**

Les travaux seront réalisés dans les différentes écoles du territoire et concernent plus particulièrement le changement de menuiseries à SOMMEDIÈUE et de portes à ANCEMONT pour un montant de 250 000 € HT.

- **Vélo route voie verte tronçon DUGNY-TILLY**

Pour ce tronçon, dont le montant estimatif des travaux est de 1 168 000 € HT, la collectivité va répondre à l'appel à projet de la DREAL, en complément de la demande de DETR et du Département afin d'être financé à hauteur de 70%.

- **Extension maison de santé de DIEUE sur Meuse**

L'extension prévue initialement lors de la création n'est plus possible. La création d'une extension sur une aile du bâtiment est plutôt envisagée. Le Président indique que le montant des subventions espéré est de 70%. Les différents praticiens ont été prévenus d'une hausse des tarifs de location, cela afin que la collectivité ne soit pas impactée. Le coût de l'extension est de 950 000 € HT, rénovation énergétique incluse.

- **Mise en place d'un système de vidéoprotection sur 3 sites de la CODECOM :
siège DIEUE, bureaux ANCEMONT, Maison de santé de SOUILLY**

Afin de sécuriser ces sites qui sont excentrés ou en retrait des cœurs de village, un système de vidéo protection est envisagé. Le montant de l'équipement pour ces trois sites est de 8 000 € HT.

- **Local commercial LES MONTHAIROIS**

Le dossier n'a pas été retenu par le FEADER Relance. Il est donc proposé de solliciter un financement auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département de la Meuse.

Le coût estimatif des travaux de rénovation est de 300 000 € HT.

La Commune a redéposé une annonce pour ce local. Plusieurs investisseurs ont répondu à cette annonce et ont été rencontrés par le conseil municipal.

Les projets seront également soumis à la CODECOM.

- **Comptabilité : proposition de passage en M57 en 2023 et non en 2024.**

Suite à la rencontre avec Madame PROTIN, ce passage en M57 a été avancé d'une année.

2- Ressources Humaines

- **Plan de formation des agents 2022.**

Le plan de formation a été validé en CT et en CHSCT. Des formations intra en informatique (Word et Excel) auront lieu en mars.

- **Ordonnance du 18 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique : point d'information et de discussion autour des garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (complémentaire santé et complémentaire prévoyance).**

Cette réforme inscrite dans une ordonnance de février 2021 s'appliquera à toutes les collectivités locales en 2025 pour la prévoyance, avec une participation d'au moins 20 %, et en 2026 pour la santé, avec une prise en charge minimum de 50 %. Reste à fixer - dans un décret - les montants de référence déterminant le minima de participation ainsi que les garanties minimales applicables en matière de prévoyance et de santé. Les discussions au niveau national sont toujours en cours.

Catherine COLLINET JUNG s'étonne du faible nombre d'agents ayant adhéré à la prévoyance.

David MINUTO rappelle que plusieurs communications ont été faites auprès des agents.

3- Développement – économie

Gérard BUYS tient à remercier les membres de la commission économie qui ont encore été nombreux à participer à la dernière réunion.

- **Zone Entre Deux Haies à DIEUE :**
 - **Autorisation donnée au Président de lancer la mise en concurrence pour les travaux.**

Gérard Buys indique que l'accès proposé en commission économie n'est pas réalisable. En effet, après sollicitation des services de l'ADA, le rapport transmis stipule la dangerosité et le manque de visibilité de ce projet, au regard de la proximité du rond point. Il propose donc de maintenir le tracé initial

- **Fixation du prix de vente des futures parcelles commercialisables.**

Il est proposé de fixer le prix des parcelles commercialisables à 21€/m², prix cohérent par rapport aux autres zones situées à proximité (VERDUN, ETAIN, SAINT-MIHIEL).

- **Zone de GENICOURT : option de réservation de l'entreprise UNION CHAUFFAGE pour une superficie d'environ 1 500 M² sur les parcelles cadastrées AB 250, AB 277, AB 578, AB 580.**

Cette société spécialisée en plomberie-chauffage est gérée par un artisan de notre collectivité qui souhaite construire un atelier pour son activité professionnelle, il exerce actuellement à son domicile

- **Zone du Raisin : cession parcelle entreprise DAGNET, procuration à un vice-président, et autorisation donnée au Président d'acquérir la parcelle ZB222 sur laquelle se trouve les réseaux.**

La délibération a déjà été prise lors d'un précédent conseil. Il est proposé d'autoriser le Président à déléguer la signature de l'acte à un Vice-président en cas d'empêchement.

- **PTRTE : validation du document définitif et autorisation de signature.**

Romuald LEPRINCE relate qu'à la fin de l'année 2021, le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) a été signé par la Préfète, Le Président de la Région, le Président du Département et le Président du PETR.

Ce document est la convergence de l'ancien CRTE et du Pacte Territorial géré par la Région.

Les opportunités sont diverses et dans plusieurs domaines. L'ensemble de nos projets a été intégré au PTRTE.

- **Zone des SOUHESMES : contentieux avec la Ville de Verdun et la CAGV – autorisation donnée au Président de signer la convention de médiation.**

Le Président relate l'historique de ce contentieux avec la ville de Verdun et la CAGV. La Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ont émis chacune un titre de recettes à l'encontre de la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée, respectivement d'un montant de 44 588.48 € et de 998 615.29 €, en 2019 dans la perspective de se faire dédommager de tous les frais engagés par elles dans la gestion de la zone d'activités des SOUHESMES et notamment de l'opération de crédit-bail relative à l'implantation de l'entreprise SACEL.

La communauté de communes a contesté ces deux titres par un recours amiable puis un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nancy.

La Préfecture de la Meuse a préconisé une médiation pour sortir de ce contentieux.

Le Tribunal Administratif - après avoir recueilli l'avis favorable des trois parties - a désigné deux médiateurs qui ont organisé une première rencontre début octobre 2021 puis une seconde en décembre, après qu'une réunion de travail ait validé les chiffres constituant ces demandes, sous l'égide de Madame la Sous-préfète de Verdun, des services de la Préfecture et de la DDFIP de la Meuse.

Lors de la rencontre de décembre avec les deux médiateurs, les trois parties se sont accordées sur le principe d'un protocole d'accord afin de sortir du contentieux. La clé de répartition retenue entre les deux structures intercommunales est celle appliquée lors de la

dissolution de la Communauté de Communes du Verdunois, soit la proportion des bases fiscales notifiées en 2001. La Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée remboursera à la Communauté d'Agglomération et à la Ville de VERDUN 50% du reliquat à la charge des collectivités pour le déficit total du financement solidaire de la zone des Souhesmes, soit 521 601,89 euros. Ce remboursement s'effectuera par un versement immédiat de 162 844,11 euros puis le versement annuel de 35 875,78 euros pendant 10 ans. Ces montants seront prélevés sur le budget annexe de la zone des SOUHESMES et n'impacteront pas le budget principal de la CODECOM.

Jean-Marie BRENNER est surpris de ce protocole car il n'est pas en accord avec les chiffres indiqués par la Ville de VERDUN et la CAGV.

Bernard GILSON indique que les chiffres ont été expliqués différemment lors des réunions avec les représentants de la ville de Verdun et de la CAGV.

Le Président rappelle que les nouvelles règles comptables nous obligeraient à provisionner le risque, soit la totalité de la somme réclamée dans le budget principal.

- **Zone des SOUHESMES**

La société DISTRY est intéressée pour s'installer sur la zone des Souhesmes afin d'implanter une station à hydrogène vert ainsi que des bornes de recharge électrique poids lourd et véhicule léger.

La puissance demandée est de 4.5 MW, cela paraît élevé pour la zone.

Catherine COLLINET JUNG appelle à la vigilance de cette implantation. Il ne faudrait pas que cela empêche d'autres entreprises de s'installer à cause de l'hydrogène.

Bernard GILSON propose d'interroger la DREAL pour avoir les réponses nécessaires.

- **Zone de la Belle Hélène.**

Le bâtiment a été sécurisé par des barrières Heras mais reste dangereux. Un premier devis de démolition à hauteur 41 000 € HT a été proposé, un second devis à hauteur de 20 850 € HT a été reçu. Ce second devis étant conforme à notre demande, il est proposé de le valider.

4- Tourisme – développement touristique

- **Meuse attractivité : proposition de mutualisation de la taxe de séjours. Coût annuel pour la CODECOM : 1 320 € HT.**

L'agence souhaite mettre en place un outil de prélèvement géré par elle-même et qui sera utilisé par tous les offices de tourisme du Département.

- **Vélo route Voie verte :**

- **Attribution du marché de dépose des rails et d'enlèvement des traverses entre DUGNY sur Meuse et TILLY sur Meuse**

Le Président indique que compte tenu du prix actuel des matériaux, cette opération sera bénéfique pour la collectivité. La société qui va déposer les rails et traiter les traverses va nous reverser environ 100 000 €.

Les travaux vont démarrer début mars pour une durée de 11 semaines.

- **Appel à projet Régional « Aménagements cyclables Grand Est 2022 » – dépôt d'un dossier demande de subvention pour le 2nd tronçon (DUGNY sur Meuse – TILLY sur Meuse)**

En complément de la demande de subvention DETR, et de la subvention du Conseil départemental, il est proposé de répondre à cet appel à projet, afin d'atteindre 70% de subventions.

- **Tronçon DIEUE-ANCEMONT – signature d'un compromis de vente pour une parcelle d'environ 300 m² pour l'implantation d'une passerelle**

Cette acquisition est nécessaire pour l'implantation des futures passerelles. La parcelle sera achetée au prix de 1€/m².

5- Environnement

- **RPQS 2020 : proposition de Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets ménagers.**

David MINUTO expose les chiffres qui ont été reçus en octobre 2021.

En résumé, les tonnages ont augmenté, cela s'explique par l'année de confinement et de l'extension des consignes de tri.

Un réel surcoût également sur la déchetterie avec notamment les pots de peinture post confinement.

La mise en avant écologique fait que les taxes vont augmenter et nous allons devoir retravailler sur nos différentes propositions.

Pascal PIERRE interroge sur les factures des communes qui sont reçues par papier et sur chorus. Les services vont être avertis.

En ce qui concerne l'hydraulique, Hervé CORVISIER indique qu'il va y avoir des travaux de broyage et d'élagage sur la commune de SOMMEDIÈUE le long de la Dieue. Une réunion concernant le Billonneau pour le secteur d'ANCEMONT aura lieu fin février avec une remise de l'AVP définitif fin mars.

6- Cohésion sociale

- **Travaux de rénovation du COSEC à ANCEMONT : autorisation au Président de souscrire un emprunt de 300 000 €, représentant 30% du coût de l'opération.**

Les travaux de désamiantage ont débuté en janvier.

Pour rappel, au moment de la fusion, le montant des emprunts s'élevait à 6 120 000 euros.

Au 31 décembre 2021, il était de 4 500 000 euros.

Le Président propose de faire un emprunt pour financer le solde des travaux restant à la charge de la CODECOM. Plusieurs banques ont été sollicitées pour ce prêt.

- **Règlement d'intervention aux associations : proposition de mise à jour. Version 5**

La proposition de mise à jour concerne principalement les associations n'ayant pas leur siège social sur le territoire mais dont les activités ont lieu sur notre territoire.

Bernard GILSON indique quelques anomalies dans le texte et propose de revoir avec Marina BERNIER pour les corrections.

7- Patrimoine

- **Voirie : réfection du pont de RUPT en Woëvre - participation sous forme de fonds de concours.**

Le montant estimé des travaux est de 42 000 € HT. Coût supporté à 50% par la Commune et à 50% par la CODECOM.

- **Habitat :**

- **lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre d'un occupant sans droit ni titre à BELRUPT.**

- **Bilan de l'OPAH 2016/2021**

Louis FORNITO expose qu'au total sur la période des 5 ans, ce sont 505 projets qui ont été instruits, dont 158 qui ont été réalisés.

Cela correspond à 3 516 000 € de travaux dont 2 107 000 € de subventions des différents partenaires (ANAH, Région, Département, CODECOM).

Le montant total subventionné par la CODECOM s'élève à 158 000 €.

Seules deux communes du territoire n'ont pas eu de dossiers de déposés.

- **Présentation du nouveau dispositif de permanences pour les projets de rénovation thermique par le conseiller de la plateforme ENORAH**

Romuald LEPRINCE indique que les permanences liées à la rénovation énergétique seront assurées par M. Vincent JEANDEMANGE du PETR du Pays de Verdun. Le dispositif

OPAH étant terminé sur notre territoire intercommunal depuis le 25 mai 2021, il s'avérait nécessaire de trouver une solution afin de répondre aux interrogations des habitants notamment sur le thème de la rénovation énergétique.

Les permanences auront lieu à partir du mois de mars, les 2èmes mardis du mois de 10h à 12h à la Codecom à Ancemont et les 4èmes mardis du mois de 10h à 12h à la salle intergénérationnelle de Souilly.

Lors de ces mêmes dates et créneaux horaires, les conseillers numériques du PETR du Pays de Verdun assureront des permanences afin d'accompagner les demandeurs dans le montage des dossiers dématérialisés de demande de subvention liés à la rénovation énergétique (ex: MaPrimeRenov'). Ceux-ci pourront également accompagner pour toutes démarches liées au numérique.

- **Eglise fortifiée de DUGNY : point d'avancement.**

Le FEADER Relance a retenu le projet de mise en accessibilité et sécurité de l'église fortifiée de DUGNY. La subvention accordée est de 70% des travaux éligibles, sous réserve de l'envoi de quelques documents dans les prochains jours.

8- Enfance – scolaire

- **Accueils de loisirs été 2022 :**

- **Tarifs centres de loisirs juillet-août 2022**

Il est appliqué une proratisation au nombre de jours quand il y a un jour férié. Pour rappel en 2021 l'augmentation des tarifs calculée sur le reste à charge des familles était de : + 0,25 € pour une semaine à la ½ journée et + 0,50 € pour une semaine à la journée.

- **Recrutement des animateurs CLSH**

Les recrutements vont commencer dès le mois de mars.

- **Salaires des animateurs**

Une augmentation de 10 % a été souhaitée par la Commission enfance-jeunesse afin de s'aligner sur les tarifs proposés par les collectivités limitrophes. Les salaires proposés ne dépassent pas les salaires de nos agents titulaires.

- **Tarifs anim'été 2022**

Pas d'augmentation du Pass', cependant une augmentation des activités à supplément est proposée afin de palier l'inflation de certaines prestations extérieures (transport...).

- **Chantiers jeunes 2022 : tarifs**

Pas d'augmentation envisagée pour les chantiers jeunes 2022. Les jeunes exécutent des travaux pour le bien du territoire, la participation financière doit rester minime. Une demande de participation d'un jeune extérieur à la Codecom a eu lieu cette année. Les élus proposent un tarif différencié pour les jeunes n'étant pas du ressort du territoire, ce type d'accueil devant rester exceptionnel.

Laetitia HURLAIN indique qu'il ne faut pas hésiter à la solliciter pour les différentes aides relatives à la Région.

Suite à une demande des directrices d'écoles, la communauté de communes reprend la partie administrative des inscriptions scolaires. Cette nouvelle organisation sera effective pour la rentrée 2022/2023.

Pour les inscriptions en cours d'année, le service enfance crée l'inscription administrative sur le site de l'éducation nationale, ces inscriptions sont alors transférées aux écoles et des rendez vous sont pris avec les familles.

Pour les nouvelles inscriptions de septembre, traditionnellement chaque école organisait une permanence d'inscription généralement en avril. L'idée est de les continuer, les familles auront alors ce jour deux étapes à réaliser : une inscription avec un agent de la communauté de communes pour la partie administrative et la rencontre avec la directrice. Pour les familles n'étant pas disponibles, elles devront prendre rendez vous au service enfance puis avec l'école.

Bernard GILSON demande s'il est possible de s'associer aux services de la CODECOM pour les inscriptions dans sa commune, les inscriptions étant actuellement effectuées par la Commune.

Nous avons reçu un courrier du DASEN concernant la carte scolaire. Une classe à SOMMEDIÈVE et une classe à DUGNY sont en alerte de fermeture. Le CDEN a acté ces fermetures avec cependant un recomptage pour DUGNY en juin.

Concernant le regroupement Nixéville/Dombasle/Sivry la perche, la CODECOM Argonne Meuse proposerait la mise à disposition d'un terrain à DOMBASLE et de financer 30% de la somme totale qui est d'environ 5 000 000 €. Nous sommes dans l'attente d'une confirmation écrite de cette proposition.

9- Questions diverses

Catherine COLLINET JUNG interpelle sur le fait qu'un conseil d'établissement doit être mis en place pour l'école de Musique, cela représentera 2 à 3 réunions par an.

Une information également concernant le réseau Milo Mouv : 12 jeunes ont été repérés, 11 jeunes mobilisés. Ce sont des chantiers qui peuvent être complémentaires ou différents du dispositif chantier jeunes de notre territoire.

Bernard GILSON expose que les responsables de ce réseau sont venus repérer les jeunes invisibles de sa commune, ils ont un fichier avec les jeunes non scolarisés mais ne veulent pas le transmettre.

Il indique qu'il y a également quelques modifications à effectuer sur le règlement du véhicule partagé.

SRADDET : la prochaine étape est de savoir si on continue en groupement de commande ou si chaque commune contractualise individuellement.

Ma fameuse idée : le dispositif du Département repart pour 2022. Le dépôt des idées pourra se faire du 1^{er} mars au 30 avril 2022.

Le prochain conseil communautaire, dédié au budget, aura lieu le 07 avril 2022.
Les commissions se tiendront de fin février à fin mars.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Administration – Ouverture de crédits 2022 – Vote du quart des crédits

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER les quarts de crédits pour le budget principal, les budgets annexes déchets ménagers, tourisme et déchetterie tels que présentés dans les tableaux annexes ci-joints,

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette décision.

Administration – Budget annexe « Zone des Souhemes » – Protocole Transactionnel

Le Conseil, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à signer le protocole transactionnel mettant fin aux litiges qui nous opposent à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et à la Ville de Verdun au sujet de la dette de la zone des SOUHESMES et qui met fin définitivement à toutes revendications quant à la gouvernance et à la fiscalité ;

2° D'ACCEPTER le règlement en 2022 par la Communauté de communes de la somme de 162 844.11 € à réception d'un titre correspondant ; Etant ici précisé que ce montant sera imputé au budget annexe « zone des SOUHESMES » ;

3° D'ACCEPTER le règlement par la Communauté de communes de la somme de 35 875.78 €, payable en 10 annuités à compter de 2023 ; Etant ici précisé que ces montants seront imputés au budget annexe « zone des SOUHESMES » ;

4° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Administration – Subvention DETR 2022 – Travaux écoles

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour la réfection des écoles d'ANCEMONT, DIEUE, SOMMEDIÈUE et DUGNY au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe en annexe.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Administration – Subvention DETR 2022 – Vélo Route Voie Verte 2^{ème} tronçon

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour la seconde tranche de la Vélo route Voie Verte reliant ANCEMONT à TILLY sur Meuse au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe en annexe.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Administration – Subvention DETR 2022 – Extension maison de santé Dieue sur Meuse

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour l'extension de la Maison de santé de DIEUE sur Meuse au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe en annexe.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Administration – Subvention DETR 2022 – Vidéoprotection

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour la mise en place d'un système de vidéo-protection au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe en annexe.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Administration – Subvention DETR 2022 – Local commercial Les Monthairons

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour la restructuration d'un local commercial aux MONTHAIRONS au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe en annexe.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Administration – Subvention Département – Local commercial Les Monthairons

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour la restructuration d'un local commercial aux MONTHAIRONS au titre du fonds de cohésion territoriale du Conseil départemental à hauteur de 14.57% de la dépense éligible ;

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Administration – PTRTE – Signature

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'APPROUVER le PTRTE ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologie (PTRTE) et tous documents qui s'y rattachent ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision.

Eco- Zone Génicourt – Option de réservation

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE PROCEDER à un échange sans soulte :

- De la parcelle cadastrée AB 579 propriété de la CODECOM à la Commune,
- De la parcelle cadastrée AB 578 propriété de la Commune à la CODECOM ;

2° D'AUTORISER le Président à signer une option de réservation avec l'entreprise UNION CHAUFFAGE pour une surface d'environ 1 500 m² sur les parcelles cadastrées AB 578, AB 580, AB 277 et AB 250 au prix de 10 €/m².

3° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Eco- Zone Belle Hélène – Démolition

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'APPROUVER la démolition des deux bâtiments situés sur la parcelle AB 277 sur la zone de la Belle Hélène à SOMMEDIÈUE ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le devis de démolition de 20 850 € HT avec l'entreprise SARL MARCHAND.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Eco- Zone des Souhesmes – Option de réservation

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à signer une option de réservation avec l'entreprise DISTRY sur la parcelle cadastrée ZD 100 pour une surface d'environ 9 300 m² au prix de 5 € HT/m² soit 6 € TTC/m²;

4° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Eco- Zone du raisin – Vente Dagnet

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE CONFIRMER la vente à la SCI JMAS du terrain situé sur la zone du Raisin à DUGNY sur Meuse et cadastré ZB 225 pour une surface de 9 478 m² au prix de 9.60 €TTC/m² ;

2° D'AUTORISER l'acquisition par la Communauté de communes de la parcelle cadastrée ZB222 d'une contenance de 74 m² au prix de 10 €TTC/m² ;

3° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à cette vente et à cette acquisition ;

4° D'AUTORISER le Président à donner mandat à un Vice-président de le représenter auprès du notaire en charge de la vente ;

5° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

Eco- Zone entre deux haies – Fixation du prix de cession

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE FIXER le prix de cession des parcelles commercialisables de la zone entre deux haies à 21 €HT/m² ;

2° D'AUTORISER le Président à signer les options de réservation avec les investisseurs potentiels ;

3° D'AUTORISER le Président à faire procéder au découpage des parcelles et aux démarches nécessaires en matière d'urbanisme ;

4° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Tourisme – VRVV – Dépose des fails – Attribution marché

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise ETF pour un montant de 100 105 € HT en faveur de la Communauté de communes, correspondant au solde entre le coût de la dépose des rails et des traverses avec leur traitement par l'entreprise et la revente de l'acier ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché avec l'entreprise attributaire ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Tourisme – VRVV – Acquisition parcelle

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à signer un compromis de vente avec l'EARL « DE MONTANT RAIES » pour l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 300 m² au prix de 1 €/m² ;

2° D'AUTORISER le Président à signer l'acte notarié qui viendra confirmer cette vente, les frais d'acquisition étant à la charge de la Communauté de communes ;

3° D'AUTORISER le Président à donner mandat à un Vice-président pour la signature de cette vente ;

4° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Tourisme – Taxe de séjour – Mutualisation

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'APPROUVER la mise en place d'une gestion mutualisée de la Taxe de séjour par l'Agence d'Attractivité de la Meuse ;

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Tourisme – VRVV – Demande de subvention 2^{ème} tronçon

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour le 2nd tronçon de la vélo route voie verte entre DUGNY sur Meuse et TILLY sur Meuse au titre de l'appel à projet régional « Aménagements cyclables Grand Est 2022 » ;

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe à la présente.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Cohésion sociale – Règlement d'aides aux associations – Mise à jour V5

Après en avoir délibéré et à la majorité,

DECIDE

1° DE MODIFIER le Règlement d'attribution des subventions intercommunales aux associations (version 5).

Cohésion sociale – Travaux COSEC – Emprunt

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à souscrire un emprunt à hauteur de 300 000 € pour les travaux de rénovation du COSEC d'ANCEMONT ;

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Patrimoine – Habitat – Autorisation procédure expulsion

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- 1) **D'AUTORISER** le Président à ester en justice et engager une procédure d'expulsion à l'encontre de Madame DI GREGORIO Emilie du logement situé 4B rue de la côte à BELRUPT EN VERDUNOIS ;
- 2) **DE DONNER** mandat à un huissier de justice pour représenter la Communauté de communes en justice et agir au nom et pour le compte de la Communauté de communes en vue de l'expulsion de l'occupant sans droit ni titre de BELRUPT EN VERDUNOIS ;
- 3) **DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Patrimoine – Maison de santé – Subvention région

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE

- 1° **D'AUTORISER** le Président à solliciter une subvention de 225 000 € auprès de la Région Grand Est pour l'extension de la Maison de santé de DIEUE sur Meuse au titre du dispositif « Soutien à la création de maisons de santé pluri-professionnelles » ;
- 2° **DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Patrimoine – Maison de santé – Subvention Département

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE

- 1° **D'AUTORISER** le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Meuse au titre du dispositif « Fonds Grands Projets » à hauteur de 14.57% de la dépense éligible ;
- 2° **DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Enfance – Accueil collectif des mineurs 2022 – Rémunération des animateurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement des personnels d'animation nécessaires au fonctionnement des différents accueils et à contracter avec eux.

2° DE FIXER les rémunérations des animateurs comme suit :

Poste	Salaire NET pour 4 semaines
Directeur BAFD ou Stagiaire	1 420 €
Adjoint de Direction	1 210 €
Animateur BAFA ou stagiaire ou animateur non qualifié avec 3 années d'expériences	1 100 €
Animateur non qualifié	750 €
Animateur BAFA 2/3 temps	730 €

3° PRECISE que ces salaires seront proratisés en cas de semaines partielles.

Jeunesse – Accueil collectif des mineurs 2022 – Tarif anim'été

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE FIXER les tarifs comme suit :

1 / Le pass' d'accès au dispositif

Nbre de jeunes par famille	Tarifs 2022 en Euros
1 jeune	22 €
2 ^{ème} jeune d'une même famille	11 €
3 ^{ème} jeune d'une même famille	11 €

2 / Les activités à suppléments

	Tarifs 2022 en Euros
Grande sortie à la journée avec bus	10,00 €
Mini camp extérieur	6,00 € / nuit
Sorties en ½ journée	3,50 €
Activités sportives à suppléments	2,50 €

3 / Le séjour

	Tarifs 2022 en Euros
(3jours /2 nuits)	50,00 €

4 / Les transports en mini bus

	Tarifs 2022 en Euros
Aller-retour par activité et par jeune	3,00 €

Jeunesse – Dispositif Ados – Tarifs 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE FIXER les tarifs comme suit :

	Tarifs 2022 Jeunes Codecom	Tarifs 2022 Jeunes Extérieur
Pass Semaine	5,00 €	5,00 €
Journée Chantier	2,00 €	2,00 €
Mini Camp Extérieur	5,00 € / nuit	6,00 € / nuit
Sorties en ½ journée	3,00 €	3,50 €
Grande Sortie à la Journée	8,00 €	10,00 €

Séjour (3jrs/2nuits)	10,00 €/jr	15,00 €/jr
----------------------	-------------------	-------------------

Enfance – Tarification modulée des CLSH en fonction du revenu des familles – Tarifs applicables à compter du 01/07/2022

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ARRETER Les tarifs applicables aux accueils de loisirs à destination des 4-13 ans, à compter du **1^{er} juillet 2022**, comme suit :

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 semaine Accueil à l'après-midi	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	25.75 €	18.50 €
2	De 701 à 900	25.85 €	29.50 €
3	De 901 à 1300	26.25 €	30.25 €
4	Au delà de 1300	31.25 €	33.50 €

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 semaine Accueil à la journée	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	47.50 €	40.00 €
2	De 701 à 900	48.00 €	57.50 €
3	De 901 à 1300	48.50 €	58.50 €
4	Au-delà de 1300	50.50 €	60.50 €

2° PRECISE que les tarifs votés ci-dessus feront l'objet d'une proratisation si un jour férié tombe la semaine concernée.

3° PRECISE que les tarifs votés ci-dessus feront l'objet d'une proratisation pour les demi-semaines présentes dans le calendrier.

Environnement – RPQS 2020

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1/ D'APPROUVER le Rapport Annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) ;

2/ DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

ADMI- Comptabilité – Passage en M57

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le passage anticipé à la M57 dès 2023 pour notre EPCI ;

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Patrimoine – Ouvrage d'art – Mise en concurrence – Fonds de concours

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour le marché de travaux de réfection de l'ouvrage d'art de RUPT en Woëvre.

2° D'AUTORISER le Président à signer une convention avec la Commune de RUPT en Woëvre pour la prise en charge sous forme de fonds de concours de la réfection de l'ouvrage d'art avec une répartition du coût total de l'opération à part égale entre la Codecom et la Commune concernée.

3° D'AUTORISER le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Scolaire – Subvention département – Travaux école Sommedieue

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Meuse pour la réfection de l'école SOMMEDIUE au titre du « Fonds Grands Projets » ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe en annexe.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

RH- Plan de formation des agents 2021/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'APPROUVER le plan de formation des agents de la communauté de communes pour les années 2021-2022 ;

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de ce plan.

Administration générale – Subvention DETR 2022- Aménagement Zone entre deux haies

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour l'aménagement de la zone Entre Deux Haies à DIEUE sur Meuse au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE VALIDER l'annexe financière jointe en annexe.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Il lève la séance du conseil communautaire à 23h30.

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire
R.LEPRINCE